

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2024-14 RELATIF AU DROIT DE MUTATION

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de la Ville de Beauharnois a adopté, à sa séance ordinaire du 11 juin 2024, le **règlement 2024-14 relatif au droit de mutation**.

QUE ce règlement entre en vigueur le 13 juin 2024.

QUE le Règlement peut être consulté au bureau de la Ville situé au 660, rue Ellice, Beauharnois, sur rendez-vous, durant les heures ordinaires de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h à 12 h ou **en cliquant sur le lien au-dessus du présent avis**.

Donné à Beauharnois, ce 13 juin 2024.



Me Janie Arseneau, greffière